


<p>Comité Départemental BADMINTON du FINISTÈRE</p> 	GdC	<h2 style="margin: 0;">Guide du Comité</h2> <h3 style="margin: 0;">Règlement Promobad</h3>	<p style="text-align: right;">Adoption: 10-06-2021</p> <p style="text-align: right;">Entrée en vigueur: 01-09-2021</p> <p style="text-align: right;">Validité: permanente</p>

Article 1 : Généralités

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doit se dérouler un Promobad. Il en précise les modalités de participation, d'organisation et financières.

Article 2 : Domaine d'application

L'ensemble des Promobad du Finistère se déroule en conformité avec les règlements de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) et du présent règlement départemental.

Article 3 : Autorisation

Une déclaration sur Poona est nécessaire, soit par le club organisateur, soit par le comité.

Article 4 : Inscriptions

Le tarif d'inscription pour participer à un Promobad est défini par le Conseil d'administration du Codep 29, et disponible dans la fiche **02.00 Dispositions pour la saison**. Le montant de l'inscription est conservé par l'organisateur.

Article 5 : Tableaux

Le nombre de tableaux et leur forme est laissée à l'appréciation des organisateurs, en fonction du nombre de participants et du temps défini pour la compétition. Les matchs inter-genres et inter-catégories sont autorisés.

Article 6 : Matches

Le format des matchs peut être modifié, à condition qu'il permette une intégration des résultats dans la base de données Poona pour le classement des joueurs.

Article 7 : Volants

Conformément au règlement général des compétitions (RGC), notamment son article 2.18, un volant officiel doit être défini par l'organisateur, et disponible en vente dans la salle.